

Normes relatives à la pratique des thérapeutes en loisirs et des assistants en loisirs
thérapeutiques

Une publication de Loisirs thérapeutiques Ontario
Droit d'auteur © Janvier 2012

Site web: www.trontario.org
Courriel: trontario@becon.org

Tous droits réservés. Ce document est protégé par un droit d'auteur. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite sans la permission écrite de l'éditeur. *Loisirs thérapeutiques Ontario* met en vente des exemplaires supplémentaires par les intermédiaires cités plus haut.

NORMES RELATIVES À LA PRATIQUE DES THÉRAPEUTES EN LOISIRS ET DES ASSISTANTS EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
POSITION PHILOSOPHIQUE	2
ÉNONCÉ PHILOSOPHIQUE DE LTO SUR LES LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	3
DÉFINITION DES LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	4
DÉFINITION DU THÉRAPEUTE EN LOISIRS	4
DÉFINITION DE L'ASSISTANT EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	4
RAISON D'ÊTRE DES NORMES RELATIVES À LA PRATIQUE	5
PORTÉE DU SERVICE	6
APERÇU DES NORMES RELATIVES À LA PRATIQUE	7
1.0 ÉVALUATION INITIALE EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	9
2.0 PLAN D'INTERVENTION EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	12
3.0 DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	15
4.0 PRESTATION DE PROGRAMMES DE LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	18
5.0 DOCUMENTATION DES INTERVENTIONS EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	21
6.0 ÉVALUATION FINALE EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	23
7.0 RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	25
8.0 DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES PRATICIENS EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES	27
9.0 LOISIRS THÉRAPEUTIQUES ET PRATIQUE COMMUNAUTAIRE	30
ANNEXE A – GLOSSAIRE	33
ANNEXE B – RÉFÉRENCES RELATIVES À LA POSITION PHILOSOPHIQUE	36
ANNEXE C – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE SUR LES NORMES DE PRATIQUE	37
ANNEXE D – LISTE DES COLLABORATEURS	39
ANNEXE E – GRILLES DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES	40

NORMES RELATIVES À LA PRATIQUE DES THÉRAPEUTES EN LOISIRS ET DES ASSISTANTS EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES

INTRODUCTION

Les *Normes relatives à la pratique des thérapeutes en loisirs et des assistants en loisirs thérapeutiques* visent à servir de fondation à la pratique de la thérapie par les loisirs, quel que soit le cadre ou le milieu de pratique. Le présent document a été élaboré à partir du document original intitulé « *Standards of Practice for Therapeutic Recreation (TRO, 2003)*. Les *Normes relatives à la pratique des thérapeutes en loisirs et des assistants en loisirs thérapeutiques* constituent un document dynamique, qui continuera de s'amplifier et d'évoluer au rythme de la profession.

Ce document représente le fruit du travail du conseil d'administration de Loisirs thérapeutiques Ontario (LTO), soutenu par un apport considérable de ses membres. Nous espérons que ce document arrivera à point et servira à encourager les débats et à favoriser l'uniformité des services parmi les praticiens en loisirs thérapeutiques.

POSITION PHILOSOPHIQUE

Loisirs thérapeutiques Ontario (LTO) appuie une philosophie fondée sur les loisirs, puisqu'elle reconnaît à quel point les loisirs sont importants pour améliorer la santé, l'autonomie et le bien-être des individus. Par ailleurs, LTO reconnaît aussi que la théorie de la réadaptation fournit une base solide pour la prestation de services de loisirs thérapeutiques.

La philosophie fondée sur les loisirs qu'a adoptée LTO est basée sur le *Leisure Ability Model* (Peterson et Stumbo, 2000). Elle est conforme aux modèles sur les services de loisirs thérapeutiques et aux modèles fondés sur les résultats (Carter, Van Andel et Robb, 1995).

La théorie de la réadaptation est opérationnalisée grâce à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (ICIDH-2) révisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2001. Le modèle de l'OMS reconnaît l'impact des facteurs environnementaux et personnels sur les individus ayant des handicaps (Organisation mondiale de la santé, 2001).

En harmonie avec la philosophie fondée sur les loisirs en matière de pratique, et la définition que donne l'OMS du « handicap », l'intervention en loisirs thérapeutiques est fondée sur les capacités, les besoins et les intérêts de chaque client.

ÉNONCÉ PHILOSOPHIQUE DE LTO SUR LES LOISIRS THÉRAPEUTIQUES

Les loisirs thérapeutiques ont pour but de permettre à toutes les personnes d'atteindre une qualité de vie et une santé optimales par une participation active et enrichissante à des activités récréatives et de loisir. Nous croyons que chaque personne a une capacité inhérente de croissance personnelle, de bonheur et de liberté. La thérapie par les loisirs (également désignée par les termes *récréo-thérapie* ou *loisirs thérapeutiques*) est une profession qui offre un service aux personnes ayant des limitations physiques, mentales, sociales, de comportement ou émotionnelles et qui défend leurs intérêts dans divers milieux, comme les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les programmes de jour, les programmes à base communautaire et les centres de santé mentale. La thérapie par les loisirs reconnaît le droit de tous les citoyens d'accéder à des activités de loisir et d'avoir la liberté de choisir des expériences récréatives et de loisir, peu importe leurs problèmes physiques, financiers, émotionnels ou sociaux OU les barrières que leur impose la société au sens large.

La profession est fondée sur l'établissement de relations authentiques entre la personne qui reçoit des services et toutes les autres parties prenantes. Adoptant une approche fondée sur la collaboration, les loisirs thérapeutiques sont basés sur un processus systématique comportant l'évaluation initiale, la détermination des objectifs, l'élaboration d'un plan d'intervention, l'intervention individuelle et de groupe, la documentation et l'évaluation finale. Les programmes sont conçus de manière à favoriser l'autonomie fonctionnelle en tenant compte des dimensions physique, émotionnelle, mentale, spirituelle, comportementale et sociale de l'individu, et ils visent également à éduquer les individus au sujet des habiletés et ressources requises pour participer à des activités récréatives et de loisir. La profession fait appel à une pratique fondée sur les faits scientifiques pour créer des interventions basées sur les résultats qui sont adaptées aux habiletés du client. Dans le cadre de son mandat de défense des droits de la personne, la profession s'engage à éduquer la société sur les droits et la capacité de tous les citoyens de participer à des activités récréatives et de loisir.

DÉFINITION DES LOISIRS THÉRAPEUTIQUES

Loisirs thérapeutiques Ontario adopte la définition suivante :

Les loisirs thérapeutiques sont un processus ayant recours à une intervention fonctionnelle, à l'éducation et à la participation aux loisirs en vue de permettre aux personnes ayant des limitations physiques, cognitives, affectives ou sociales d'acquérir ou de conserver les aptitudes, les connaissances et les comportements qui les aideront à réaliser pleinement leurs loisirs, à fonctionner de manière autonome avec le minimum d'assistance et à participer aussi activement que possible à la société. L'intervention en loisirs thérapeutiques est fournie par des professionnels ayant suivi une formation spécialisée, dans des milieux cliniques ou communautaires.

DÉFINITION DU THÉRAPEUTE EN LOISIRS

Le thérapeute en loisirs se sert d'activités récréatives pour maximiser l'autonomie et promouvoir un style de vie optimal en matière de loisirs. Il ou elle est chargé(e) d'effectuer les évaluations initiales, les interventions et les évaluations finales en vue de favoriser l'acquisition d'habiletés dans les dimensions physique, cognitive, affective, sociale et spirituelle, tout en fournissant des services non-directs au client.

DÉFINITION DE L'ASSISTANT EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES

L'assistant en loisirs thérapeutiques travaille sous la supervision d'un thérapeute en loisirs en vue d'offrir des services de loisirs thérapeutiques. L'assistant participe à la prestation de programmes et de services centrés sur les objectifs afin de répondre aux besoins des clients en matière de loisirs. Il est important que l'assistant en loisirs thérapeutiques travaille en collaboration avec le thérapeute et qu'il contribue à la prestation d'un ensemble harmonisé de services thérapeutiques. Les deux principales responsabilités de l'assistant en loisirs thérapeutiques sont les suivantes : le développement et la prestation de programmes, de même que l'observation et la transmission d'information relativement aux programmes. L'assistant doit aussi effectuer des activités non-directes pour les clients. Les assistants en loisirs thérapeutiques transmettent leurs rétroactions aux thérapeutes en loisirs, ce qui permet à ces derniers d'effectuer des évaluations initiales, de concevoir des plans d'intervention ou d'évaluer les progrès d'un client relativement au plan d'intervention.

RAISON D'ÊTRE DES NORMES RELATIVES À LA PRATIQUE

Les praticiens en loisirs thérapeutiques portent des jugements et prennent des décisions sur la base de principes directeurs, de connaissances approfondies, de compétences professionnelles et de normes de pratique. Les normes sont élaborées en vue d'aider les praticiens en loisirs thérapeutiques à planifier, mettre en œuvre, évaluer et adapter systématiquement leur rendement en fonction de ces directives approuvées.

En se servant des *Normes relatives à la pratique des thérapeutes en loisirs et des assistants en loisirs thérapeutiques*, les praticiens en loisirs thérapeutiques produiront des données démontrant l'efficacité des loisirs thérapeutiques dans leurs milieux.

Il incombe à chaque praticien, qu'il soit thérapeute en loisirs ou assistant en loisirs thérapeutiques, de se conformer aux *Normes relatives à la pratique des thérapeutes en loisirs et des assistants en loisirs thérapeutiques*. L'adoption et le respect de ces normes résulteront en une plus forte cohérence parmi les praticiens, laquelle mènera à des services de plus grande qualité pour les clients et à la consolidation de la profession.

PORTÉE DU SERVICE

VALEURS FONDAMENTALES

Les déclarations suivantes reflètent les valeurs et les idéologies sur lesquelles doivent se fonder les services de loisirs thérapeutiques :

- a. Tous les volets de la prestation des services de loisirs thérapeutiques doivent respecter le caractère confidentiel des données concernant le client et son autodétermination.
- b. La prestation des services de loisirs thérapeutiques doit favoriser la participation de la famille et de tous les autres réseaux de soutien à toutes les étapes appropriées de l'intervention prodiguée au client.
- c. Tous les volets de la prestation des services de loisirs thérapeutiques doivent incorporer les buts, les croyances et les perspectives du client.
- d. La reconnaissance du besoin d'une intervention personnalisée pour tenir compte des caractéristiques uniques de chaque client.
- e. Les différences de chaque client individuel nécessitent un ensemble de soins harmonisés lors de la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- f. On lie directement l'atteinte de résultats optimaux par le client à la compréhension de l'influence des facteurs socioculturels, comportementaux et environnementaux sur un individu.
- g. Tous les aspects de la prestation des services de loisirs thérapeutiques doivent être axés sur les résultats escomptés et être mesurables en fonction des décisions du programme témoignant d'une pratique fondée sur les données probantes.
- h. La conscience de l'importance d'une démarche d'équipe pour la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- i. La conscience de l'importance de documenter les interventions en vue d'améliorer l'efficacité de la communication, de l'évaluation et de l'obligation de rendre compte.
- j. L'évaluation et la recherche sont essentielles au maintien ou à l'amélioration des services de loisirs thérapeutiques.
- k. Les interventions en loisirs thérapeutiques sont effectuées dans divers cadres (milieux) de prestation des services pour les clients.
- l. La conscience de l'importance de la participation de la collectivité à l'intégration des clients dans leur communauté.
- m. La connaissance des différentes formes de diversité, dont les enjeux liés à l'ethnicité, à la pauvreté et au sexe.
- n. Tous les volets de la prestation des services de loisirs thérapeutiques doivent être fournis de manière sûre, en tenant compte des risques possibles face aux dimensions physique, sociale, émotionnelle, spirituelle et financière.
- o. Tous les praticiens en loisirs thérapeutiques doivent faire preuve d'une pratique réflexive pour rendre compte des problèmes qui surviennent continuellement dans leurs relations avec le client, l'équipe et leur milieu de travail.

APERÇU DES NORMES RELATIVES À LA PRATIQUE

- 1.0 ÉVALUATION INITIALE EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Recours à un processus individualisé et systématique pour déterminer les forces, les besoins et les intérêts du client, afin d'établir les priorités et l'orientation de l'intervention en loisirs thérapeutiques.
- 2.0 PLAN D'INTERVENTION EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Décrit les stratégies et modalités particulières en fonction des résultats de l'évaluation initiale. Le plan individualisé est atteint par l'intermédiaire d'une démarche coopérative englobant le client et les réseaux de soutien, afin d'arriver à un processus centré sur le client et axé sur les résultats escomptés.
- 3.0 DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Crée un cadre pour chaque programme qui aborde les besoins et les intérêts des clients dans le contexte de leur environnement. Il s'agit d'un processus systématique fondé sur le plan d'intervention. Les grandes lignes du programme individuel et du programme de groupe doivent comporter le but, la raison d'être, la description, la population ciblée, les objectifs, les résultats escomptés, les mécanismes d'évaluation et les besoins en ressources.
- 4.0 PRESTATION DE PROGRAMMES DE LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Englobe la prestation de programmes axés sur les résultats dans divers milieux de prestation des services qui témoignent d'un modèle de soins harmonisés. Les interventions d'un praticien en loisirs thérapeutiques sont déterminées par le plan d'intervention et peuvent être offertes à un individu ou à un groupe.
- 5.0 DOCUMENTATION DES INTERVENTIONS EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Il s'agit de la cueillette complète d'information relative à chaque volet de l'intervention en loisirs thérapeutiques. Cela peut comprendre une diversité de méthodes (écrite, verbale, électronique, etc.) et les étapes de la sélection initiale, du rapport d'évaluation initial, du rapport sur les progrès effectués par le client, du rapport à la fin de l'intervention, d'un bilan du cas et de notes sur l'intervention. La documentation fournit une base qui permet de remplir en partie l'obligation professionnelle de rendre compte.
- 6.0 ÉVALUATION FINALE EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Fait appel à une revue détaillée de l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques, du plan d'intervention, du développement de programme et de la prestation du programme afin d'assurer l'efficacité des services de loisirs thérapeutiques et d'illustrer cette efficacité.

- 7.0 RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Démontre les avantages d'une analyse systématique et planifiée des composantes qui constituent les services de loisirs thérapeutiques. Les travaux réalisés dans ce domaine illustrent l'efficacité professionnelle, tout en contribuant à la croissance des loisirs thérapeutiques dans leur ensemble.
- 8.0 DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES PRATICIENS EN LOISIRS THÉRAPEUTIQUES** - Engagement à participer, de manière continue, à la mise à jour des connaissances personnelles et professionnelles en matière de loisirs thérapeutiques.
- 9.0 LOISIRS THÉRAPEUTIQUES ET PRATIQUE COMMUNAUTAIRE** - Obligation de créer des occasions pour favoriser la participation communautaire des clients dans divers cadres de prestation des services.

1.0 Évaluation initiale en loisirs thérapeutiques

1.1 L'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques a pour but de :

- 1.1.1 définir les points forts, les besoins et les intérêts individuels du client à l'aide d'un processus systématique;
- 1.1.2 établir une orientation et des priorités thérapeutiques;
- 1.1.3 valider les plans d'intervention.

1.2 Principes directeurs

- 1.2.1 L'intervention en loisirs thérapeutiques doit être fondée sur les résultats de l'évaluation initiale.
- 1.2.3 Les croyances et les perspectives du client doivent se refléter dans le processus d'évaluation et y être incorporées.
- 1.2.4 Des outils d'évaluation appropriés doivent servir à recueillir des données.
- 1.2.5 L'apport des autres réseaux de soutien pertinents doit contribuer au processus d'évaluation en loisirs thérapeutiques.
- 1.2.6 Les résultats de l'évaluation initiale peuvent servir de point de référence pour évaluer les progrès du client.

Rôle du thérapeute en loisirs

1.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 1.3.1 La gamme d'information pouvant être pertinente pour l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques.
- 1.3.2 Les techniques et outils utilisés pour recueillir l'information requise pour l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques.
- 1.3.3 Les éléments d'un modèle de soins harmonisés, dans la mesure où ils ont trait à une évaluation complète en loisirs thérapeutiques, y compris :
 - i) l'évaluation fonctionnelle : cognitive, affective, physique, sociale, spirituelle;
 - ii) l'évaluation des loisirs : conscience, attitude, barrières, aptitudes;
 - iii) les intérêts en matière de loisirs et les habitudes en matière de participation.
- 1.3.4 Les outils d'évaluation normalisés qui existent dans le domaine des loisirs thérapeutiques.
- 1.3.5 La valeur de l'apport des réseaux de soutien dans l'ensemble du processus d'évaluation en loisirs thérapeutiques.

- 1.3.6 La manière dont les données recueillies pendant l'évaluation peuvent être directement incorporées à la fois au plan d'intervention et au plan de soins interprofessionnel.
- 1.3.7 Le risque associé à des évaluations inadéquates, incorrectes, mal interprétées ou à l'absence d'évaluation.

1.4 Compétences du thérapeute – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 1.4.1 Déterminer l'information qu'il faut recueillir au cours de l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques.
- 1.4.2 Sélectionner les outils d'évaluation appropriés en fonction du profil du client et du mandat de l'organisme.
- 1.4.3 Se servir de techniques d'entrevue et d'observation appropriées lorsqu'il administre les outils d'évaluation sélectionnés.
- 1.4.4 Analyser et interpréter avec exactitude les résultats des outils d'évaluation administrés.
- 1.4.5 Communiquer au client, aux membres de la famille du client, aux membres de l'équipe professionnelle et autres principaux réseaux de soutien les résultats de l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques.
- 1.4.6 Appliquer les résultats de l'évaluation initiale au plan d'intervention en loisirs thérapeutiques.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

1.5 Connaissances de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 1.5.1 Les buts/la raison d'être de l'évaluation initiale.
- 1.5.2 Les méthodes utilisées par les thérapeutes en loisirs pour recueillir les renseignements pertinents concernant les intérêts d'un client en matière de loisirs.
- 1.5.3 La terminologie utilisée dans les évaluations en loisirs thérapeutiques.
- 1.5.4 Les risques associés à des évaluations inadéquates, incorrectes, mal interprétées ou à l'absence d'évaluation.

1.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 1.6.1 Utiliser les techniques d'observation appropriées lors des interventions et transmettre l'information pertinente en matière de loisirs au thérapeute en loisirs.
- 1.6.2 Recueillir régulièrement les rétroactions du client ou des soignants et transmettre cette information au thérapeute en loisirs au moment opportun.

2.0 Plan d'intervention en loisirs thérapeutiques

2.1 Le but du plan d'intervention en loisirs thérapeutiques est de :

- 2.1.1 préciser les stratégies et interventions pertinentes qui aideront le client à atteindre les objectifs ciblés;
- 2.1.2 recourir à une démarche coopérative comprenant le client et les réseaux de soutien, en vue d'élaborer un plan individualisé, axé sur les résultats escomptés et centré sur le client;
- 2.1.3 témoigner d'un modèle de soins harmonisés.

2.2 Principes directeurs

- 2.2.1 Les données de l'évaluation sont essentielles à l'élaboration du plan d'intervention.
- 2.2.2 L'apport du client oriente l'élaboration du plan d'intervention.
- 2.2.3 Les différences entre chaque client nécessitent l'élaboration de plans d'intervention individualisés.
- 2.2.4 Les plans d'intervention doivent être axés sur les résultats escomptés; l'atteinte des objectifs doit être quantifiable.
- 2.2.5 Les résultats optimaux du client sont directement liés au profil du client (impact du diagnostic) et aux considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.).
- 2.2.6 L'apport des réseaux de soutien concernés est pertinent lors de l'élaboration d'un plan d'intervention en loisirs thérapeutiques.

Rôle du thérapeute en loisirs

2.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 2.3.1 Les modèles en loisirs thérapeutiques et les buts, les interventions et les résultats qui leur sont associés.
- 2.3.2 Les diverses modalités en loisirs thérapeutiques et les avantages qui leur sont associés.
- 2.3.3 La détermination et le suivi efficace des objectifs et des résultats comportementaux des clients.
- 2.3.4 L'impact du diagnostic (p. ex., capacités, limitations ou contre-indications) et les considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.) sur l'intervention en loisirs thérapeutiques et les résultats obtenus.

2.3.5 Le risque possible associé au fait de ne pas posséder les connaissances, compétences et aptitudes minimales requises pour concevoir des plans d'intervention centrés sur le client.

2.4 Compétences du thérapeute – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 2.4.1 Élaborer un plan d'intervention pertinent, fondé sur un modèle théorique reconnu en loisirs thérapeutiques.
- 2.4.2 Établir des objectifs centrés sur le client, fondés sur les données de l'évaluation et sur les préférences individuelles en matière d'apprentissage.
- 2.4.3 Déterminer des résultats mesurables qui correspondent aux objectifs du client.
- 2.4.4 Sélectionner les interventions appropriées en loisirs thérapeutiques qui faciliteront l'atteinte des objectifs.
- 2.4.5 Déterminer des résultats qui tiennent compte du profil du client (impact du diagnostic) et des considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.).
- 2.4.6 Employer un modèle coopératif avec les réseaux de soutien au moment d'établir le plan d'intervention en loisirs thérapeutiques et le plan de soins interprofessionnel.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

2.5 Connaissances de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 2.5.1 Les modèles de soins en loisirs thérapeutiques et les buts, interventions et résultats qui leur sont associés.
- 2.5.2 Diverses modalités d'intervention en loisirs thérapeutiques et les avantages qui leur sont associés.
- 2.5.3 Les habiletés et les limitations des clients et les contre-indications les concernant.
- 2.5.4 Les considérations relatives à la diversité (croyances personnelles, facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.).
- 2.5.5 La terminologie utilisée dans les plans d'intervention en loisirs thérapeutiques.
- 2.5.6 Le risque possible associé au fait de ne pas posséder les connaissances, compétences et aptitudes minimales requises pour concevoir des plans d'intervention centrés sur le client.

2.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 2.6.1 Comprendre le plan d'intervention établi par le thérapeute en loisirs et demander des précisions au besoin.
- 2.6.2 Transmettre ses observations relatives aux interventions au thérapeute en loisirs.

3.0 Développement de programmes de loisirs thérapeutiques

3.1 Le but du développement de programmes de loisirs thérapeutique est de :

- 3.1.1 développer un cadre de programme qui tient compte des besoins et des intérêts du client dans le contexte de son environnement immédiat.
- 3.1.2 établir par écrit les grandes lignes des programmes individuels qui sont systématiques.
- 3.1.3 assurer l'obligation de rendre des comptes par l'évaluation uniforme des programmes.

3.2 Principes directeurs

- 3.2.1 Une philosophie centrée sur le client constitue la base du développement de programmes de loisirs thérapeutiques.
- 3.2.2 Les protocoles écrits du programme sont créés afin de répondre à l'obligation de rendre compte.
- 3.2.3 Les besoins individuels sont traités à l'aide d'un modèle de soins complets et harmonisés lors de la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- 3.2.4 Pour être efficaces, les grandes lignes du programme doivent comprendre des résultats clairs et mesurables, directement liés au profil du client (diagnostic) et aux considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.).
- 3.2.5 La collaboration avec le client et les réseaux de soutien est essentielle au développement de programmes.

Rôle du thérapeute en loisirs

3.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 3.3.1 Une démarche centrée sur le client face au développement de programmes.
- 3.3.2 La mise en œuvre d'un ensemble harmonisé de services de loisirs thérapeutiques :
 - i) intervention fonctionnelle - améliorer ou maintenir les capacités fonctionnelles ou comportementales;
 - ii) éducation aux loisirs - améliorer la sensibilisation, les attitudes, les connaissances et les aptitudes liées aux loisirs, et diminuer les barrières;

- iii) participation aux activités récréatives - expression volontaire d'un mode de vie intégrant les loisirs.
- 3.3.3 Éléments essentiels au développement de programmes complets.
- 3.3.4 Techniques d'évaluation de la documentation et des programmes;
- 3.3.5 Méthodes permettant d'évaluer les ressources du programme (ressources communautaires, équipement, ressources financières, espaces physiques, fournitures, etc.) et d'y accéder.
- 3.3.6 Résultats du client directement liés au profil du client (impact du diagnostic) et aux considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.).
- 3.3.7 Le rôle important que jouent le client et les réseaux de soutien face à l'élaboration des interventions en loisirs thérapeutiques.
- 3.3.8 Le risque associé à l'exposition du client à un milieu comportant des dangers ou à une activité ou un programme que le client ne peut effectuer en toute sécurité en raison d'un manque d'habiletés, de connaissances ou de capacités.

3.4 Compétences du thérapeute – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 3.4.1 Adopter une démarche centrée sur le client en vue de développer des programmes.
- 3.4.2 Offrir une intervention en loisirs thérapeutiques fondée sur un modèle de soins harmonisés (intervention fonctionnelle, éducation aux loisirs et participation aux activités récréatives) au cours du développement de programmes.
- 3.4.3 Incorporer les éléments essentiels au développement d'un programme complet.
- 3.4.4 Faire l'acquisition des techniques d'évaluation appropriées et les appliquer.
- 3.4.5 Évaluer les ressources du programme et y accéder selon les besoins.
- 3.4.6 Déterminer les résultats directement liés au profil du client (impact du diagnostic) et aux considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.).
- 3.4.7 Collaborer avec le client et les réseaux de soutien au cours du développement de programmes de loisirs thérapeutiques.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

3.5 Connaissances de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 3.5.1 Mise en œuvre d'un ensemble harmonisé de services de loisirs thérapeutiques
- 3.5.2 Les éléments essentiels requis pour concevoir des programmes complets en tenant compte des forces et des aptitudes des clients.

- 3.5.3 Les outils d'évaluation et la façon de les administrer adéquatement.
- 3.5.4 Les ressources du programme, soit l'équipement, les ressources financières, les espaces physiques, les fournitures, etc.
- 3.5.5 La clientèle à laquelle les services sont offerts; le diagnostic et les facteurs culturels, géographiques et économiques associés à la clientèle recevant les services.
- 3.5.6 Le risque associé à l'exposition du client à un milieu comportant des dangers ou à une activité ou un programme que le client ne peut effectuer en toute sécurité en raison d'un manque d'habiletés, de connaissances ou de capacités.

3.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 3.6.1 Effectuer, sous la supervision d'un thérapeute en loisirs, l'intervention en loisirs thérapeutiques fondée sur un modèle de soins harmonisés dans le cadre du développement de programmes.
- 3.6.2 Capacité de faire une rétroaction au thérapeute en loisirs en vue de favoriser le développement de programmes de loisirs thérapeutiques.
- 3.6.3 Administrer les outils d'évaluation du programme appropriés sous la supervision du thérapeute en loisirs.
- 3.6.4 Participer à la détermination des besoins du client en matière de ressources.
- 3.6.5 Utiliser les ressources du programme et de la communauté.
- 3.6.6 Offrir des programmes et des interventions qui sont directement liés au profil du client.
- 3.6.7 Contribuer au développement de programmes en collaboration avec le client et les réseaux de soutien, sous la supervision du thérapeute en loisirs.

4.0 Prestation de programmes de loisirs thérapeutiques

4.1 Le but de la prestation de programmes de loisirs thérapeutiques est de :

- 4.1.1 offrir diverses occasions de loisirs thérapeutiques dans une vaste gamme de milieux d'intervention.
- 4.1.2 concentrer les programmes sur des résultats et des buts particuliers afin de témoigner d'un modèle de soins harmonisés.
- 4.1.3 travailler en vue d'atteindre des résultats centrés sur le client, comme le détermine le plan d'intervention, grâce à une prestation de programme en groupe ou individuelle.

4.2 Principes directeurs

- 4.2.1 Les croyances, les perspectives et les besoins de la personne sont pris en compte pour chaque programme offert.
- 4.2.2 L'atteinte de résultats optimaux est assurée grâce à l'usage de méthodes appropriées de prestation qui tiennent compte des besoins du client ayant été ciblés.
- 4.2.3 Les résultats du client sont directement liés au profil du client (impact du diagnostic) et aux considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques géographiques, etc.).

Rôle du thérapeute en loisirs

4.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 4.3.1 En quoi le diagnostic du client (p. ex., points forts, capacités et contre-indications) influence la prestation du programme de loisirs thérapeutiques.
- 4.3.2 Procédures de sécurité et précautions nécessaires en vue d'éviter les situations d'urgence ou d'y réagir.
- 4.3.3 Diverses techniques de facilitation du programme.
- 4.3.4 Lien entre le plan d'intervention du client et le programme choisi pour atteindre les résultats escomptés.
- 4.3.5 Toutes les adaptations nécessaires aux occasions de loisirs thérapeutiques afin de favoriser la participation optimale du client.
- 4.3.6 Comment établir et offrir des programmes appropriés, respectueux et valorisant la diversité individuelle.
- 4.3.7 Procédures de financement et budgétaires, propres à la prestation du programme de loisirs thérapeutiques.
- 4.3.8 Ressources internes et externes employées en vue d'améliorer la prestation du

- programme de loisirs thérapeutiques (équipement, locaux, subventions, personnel, étudiants en loisirs thérapeutiques, bénévoles, etc.).
- 4.3.9 Politiques et procédures de l'organisme ayant un impact direct sur la prestation du programme de loisirs thérapeutiques.
 - 4.3.10 Processus individuels et de groupe.
 - 4.3.11 Le risque associé aux divers milieux et conditions, à l'équipement utilisé et aux activités effectuées, de même que le risque financier possible dans le cas où les ressources financières du client sont utilisées de manière incompétente ou inadéquate.

4.4 Compétences du thérapeute – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 4.4.1 Offrir des programmes prenant en compte les points forts, les capacités et toutes les contre-indications qu'impose le diagnostic du client.
- 4.4.2 Dans les situations appropriées, amorcer et favoriser les procédures de réaction en cas d'urgence.
- 4.4.3 Incorporer à la prestation du programme les données découlant de l'évaluation en loisirs thérapeutiques.
- 4.4.4 Appliquer des techniques de facilitation et les adapter selon le besoin afin de les faire correspondre au plan d'intervention du client.
- 4.4.5 Déterminer les ressources pertinentes pouvant permettre au client d'atteindre une autonomie maximale (aides techniques, ressources financières, transport, etc.), et y accéder.
- 4.4.6 Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui reconnaissent la diversité individuelle et culturelle.
- 4.4.7 Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui suivent les directives budgétaires de l'organisme et les procédures associées.
- 4.4.8 Veiller à ce que la prestation du programme de loisirs thérapeutiques soit conforme aux politiques et procédures de l'organisme.
- 4.4.9 Recourir, de manière appropriée, aux réseaux de soutien, afin d'améliorer la prestation du programme de loisirs thérapeutiques.
- 4.4.10 Intervenir, selon les besoins, en vue d'assurer un processus de groupe efficace.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

4.5 Connaissances de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 4.5.1 L'état médical général et spécifique et le diagnostic de la clientèle et des clients et l'influence de ces facteurs sur la prestation de programmes.
- 4.5.2 Les procédures en matière de santé et sécurité et gestion du risque de l'établissement et de la clientèle afin de prévenir les accidents et de prêter assistance en situation d'urgence.
- 4.5.3 Les plans d'intervention qui soutiennent les objectifs du programme.
- 4.5.4 Les adaptations requises pour les activités, l'équipement et la personne afin de favoriser la participation de la clientèle.
- 4.5.5 La prestation de programmes qui respectent et valorisent la diversité individuelle.
- 4.5.6 L'habileté à communiquer efficacement avec le personnel, les clients et les membres de la famille afin d'optimiser la prestation de programmes.
- 4.5.7 Les rôles et les responsabilités des bénévoles, des étudiants et des ressources communautaires qui soutiennent la prestation des loisirs thérapeutiques.
- 4.5.8 Les techniques de facilitation auprès d'individus et de groupes en vue de favoriser une participation adéquate.
- 4.5.9 Les politiques et procédures de l'organisme ayant un impact direct sur la prestation du programme de loisirs thérapeutiques.
- 4.5.10 Le risque associé aux divers milieux et conditions, à l'équipement utilisé et aux activités effectuées, de même que le risque financier possible dans le cas où les ressources financières du client sont utilisées de manière incompétente ou inadéquate.

4.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 4.6.1 Offrir des programmes prenant en compte les points forts, les capacités et toutes les contre-indications qu'impose le diagnostic du client, selon les indications du thérapeute en loisirs.
- 4.6.2 Prêter assistance en vue de répondre aux situations d'urgence en fonction des procédures établies par l'organisme.
- 4.6.3 Appliquer des techniques de facilitation et les adapter selon le besoin afin de les faire correspondre au plan d'intervention du client.
- 4.6.4 Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui reconnaissent la diversité individuelle et culturelle.
- 4.6.5 Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui suivent les directives budgétaires de l'organisme et les procédures associées.
- 4.6.6 Veiller à ce que la prestation du programme de loisirs thérapeutiques soit conforme aux politiques et procédures de l'organisme.
- 4.6.7 Travailler efficacement avec le personnel, les bénévoles, les étudiants et les membres de la famille pour améliorer la prestation de programmes.
- 4.6.8 Faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation afin de favoriser une participation efficace des clients.
- 4.6.9 Transmettre ses observations sur les interventions au thérapeute en loisirs.

5.0 Documentation des interventions en loisirs thérapeutiques

5.1 Le but de la documentation des interventions en loisirs thérapeutiques est de :

- 5.1.1 veiller à rassembler, de manière exacte et complète, l'information concernant le client et l'intervention en loisirs thérapeutiques, grâce à une diversité de méthodes (dossiers électroniques, méthodes orales, écrites, etc.).
- 5.1.2 fournir un moyen de mesurer les progrès, grâce à un examen de la documentation concernant le client.
- 5.1.3 fournir la base permettant de remplir l'obligation de rendre compte des services de loisirs thérapeutiques.

5.2 Principes directeurs

- 5.2.1 La documentation est un outil efficace permettant de remplir l'obligation professionnelle de rendre des comptes et de faire preuve de responsabilité professionnelle.
- 5.2.2 La documentation fournit un moyen d'évaluer l'intervention en loisirs thérapeutiques

Rôle du thérapeute en loisirs

5.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 5.3.1 Les procédures de documentation des interventions en loisirs thérapeutiques aux échelons professionnel, gouvernemental et de l'organisme.
- 5.3.2 Les outils et techniques de documentation permettant de contribuer à l'élaboration de résultats et d'interventions centrés sur le client.
- 5.3.3 L'information permettant de rassembler la documentation dans les domaines qui peuvent s'avérer nécessaires (examen du cas, fin de l'intervention, plan d'intervention, évaluation du programme, notes relatives au progrès, etc.).
- 5.3.4 Les risques associés à une documentation incorrecte, inconstante, non concise ou mal comprise.

5.4 Compétences du thérapeute – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 5.4.1 Documenter ses actions d'une façon qui respecte les impératifs particuliers de la

- profession, de l'organisme et du gouvernement.
- 5.4.2 Recourir à l'information concernant le client en vue de déterminer les résultats escomptés et centrés sur le client, et d'enregistrer les progrès menant à l'atteinte de ces résultats.
 - 5.4.3 Identifier et enregistrer les données utiles de façon claire, professionnelle et exacte.
 - 5.4.4 Documenter le comportement en se servant de la terminologie propre à l'organisme.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

5.5 Connaissances de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 5.5.1 Les méthodes de documentation utilisées par leur organisme et les politiques et procédures associées.
- 5.5.2 L'information requise par le thérapeute en loisirs pour documenter l'intervention.
- 5.5.3 La terminologie relative à la documentation.
- 5.5.4 Les risques associés à une documentation incorrecte, inconstante, non concise ou mal comprise.

5.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 5.6.1 Identifier les observations et l'information utiles et les transmettre au thérapeute en loisirs, de façon claire, professionnelle et exacte.
- 5.6.2 Consigner au dossier les données relatives à la charge de travail, tel qu'exigé par l'organisme.

6.0 Évaluation finale en loisirs thérapeutiques

6.1 Le but de l'évaluation finale en loisirs thérapeutiques est de :

- 6.1.1 analyser l'impact et la réussite de l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques, du plan d'intervention et de la prestation du programme en fonction des résultats centrés sur le client.
- 6.1.2 démontrer l'efficacité de la prestation des services de loisirs thérapeutiques.

6.2 Principes directeurs

- 6.2.1 La participation du client à tous les volets du processus d'évaluation est indispensable à la réussite.
- 6.2.2 La mise en œuvre d'une évaluation efficace est essentielle au développement présent et futur des services de loisirs thérapeutiques.
- 6.2.3 L'obligation de rendre compte des services de loisirs thérapeutiques est fondée sur l'application de processus d'évaluation efficaces.
- 6.2.4 L'évaluation est fondée sur les résultats des interventions en loisirs thérapeutiques, et s'intéresse aux résultats obtenus.
- 6.2.5 L'évaluation joue un rôle capital quand il s'agit de démontrer l'efficacité de la prestation des services de loisirs thérapeutiques.

Rôle du thérapeute en loisirs

6.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 6.3.1 Les protocoles d'évaluation et les méthodes d'assurance de la qualité propres à l'organisme ou mandatés par le gouvernement.
- 6.3.2 Une méthode d'évaluation formative et cumulative.
- 6.3.3 Les résultats escomptés, centrés sur le client, conformes à la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- 6.3.4 La valeur de l'évaluation face à l'efficacité de la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- 6.3.5 Le risque associé à des méthodes d'évaluation effectuées incorrectement ou à une mauvaise interprétation des résultats.

6.4 Compétences du thérapeute – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 6.4.1 Interpréter et appliquer précisément les protocoles d'évaluation des organismes et du gouvernement face à la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- 6.4.2 Mettre en œuvre des mesures d'évaluation axées sur les résultats obtenus.
- 6.4.3 Se procurer de l'information officielle et officieuse auprès de diverses sources et l'utiliser dans le processus d'évaluation.
- 6.4.4 Analyser et interpréter les résultats de l'évaluation.
- 6.4.5 Rédiger des rapports d'évaluation.
- 6.4.6 Déterminer l'efficacité des services de loisirs thérapeutiques en fonction des résultats de l'évaluation, et communiquer ces résultats aux groupes concernés.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

6.5 Connaissances de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 6.5.1 Les buts/la raison d'être de l'évaluation finale.
- 6.5.2 Les méthodes utilisées pour évaluer la réponse des clients face aux interventions.
- 6.5.3 Le risque associé à des méthodes d'évaluation effectuées incorrectement ou à une mauvaise interprétation des résultats.

6.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 6.6.1 Recueillir de manière informelle la rétroaction du client, des soignants et des autres membres de l'équipe de soins pour aider le thérapeute en loisirs à effectuer le processus d'évaluation.
- 6.6.2 Transmettre les rétroactions au thérapeute en loisirs.

7.0 Recherche dans le domaine des loisirs thérapeutiques

7.1 Le but de la recherche dans le domaine des loisirs thérapeutiques est de :

- 7.1.1 démontrer les avantages d'une analyse systématique des composantes et des processus de la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- 7.1.2 illustrer l'efficacité des loisirs thérapeutiques et contribuer à cet ensemble particulier de connaissances.

7.2 Principes directeurs

- 7.2.1 La participation du client est essentielle au processus de recherche.
- 7.2.2 L'obligation de rendre compte des services de loisirs thérapeutiques est tributaire de l'application de méthodes de recherche efficaces.
- 7.2.3 La mise en œuvre de la recherche par les praticiens est essentielle au développement et à l'avancement des loisirs thérapeutiques.
- 7.2.4 La recherche appliquée à tous les volets du processus des loisirs thérapeutiques constitue une priorité permanente.
- 7.2.5 La recherche doit être axée sur les résultats et être fondée sur les différents aspects du processus des loisirs thérapeutiques.

Rôle du thérapeute en loisirs

7.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 7.3.1 L'information ayant trait aux politiques et procédures de recherche des organismes ou du gouvernement.
- 7.3.2 Les méthodes de recherche et les techniques statistiques.
- 7.3.3 Les ressources nécessaires au développement de propositions de recherche complètes.
- 7.3.4 Les publications paramédicales et les publications pertinentes dans les domaines des loisirs thérapeutiques et des loisirs.
- 7.3.5 L'impact de la recherche sur la prestation des services de loisirs thérapeutiques et son lien direct avec la démonstration de l'efficacité.
- 7.3.6 Les procédures servant à compiler les données après le processus de recherche, afin de diffuser les résultats à tous les réseaux de soutien concernés.
- 7.3.7 Le risque associé à la divulgation de données et de résultats de recherche qui sont incorrects, périmés, non valides ou non fiables.

7.4 Compétences du thérapeute – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 7.4.1 Appliquer précisément les directives de l'organisme ou du gouvernement aux initiatives de recherche sur les loisirs thérapeutiques.
- 7.4.2 Employer des méthodes de recherche valables en vue de rassembler des données quantitatives et qualitatives.
- 7.4.3 Acquérir de l'information auprès de diverses sources (par voie électronique, verbale, sur papier, réseaux de soutien, etc.) en vue de préparer des propositions de recherche.
- 7.4.4 Analyser les résultats de la recherche et incorporer les résultats pertinents à la prestation des services de loisirs thérapeutiques.
- 7.4.5 Établir des services de loisirs thérapeutiques en tenant compte des résultats de la recherche.
- 7.4.6 Communiquer les résultats soit par écrit, dans les publications ou bulletins de nouvelles professionnels, soit verbalement, dans des tribunes professionnelles.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

7.5 Connaissances de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 7.5.1 Les méthodes d'accès et d'examen des recherches associées aux loisirs thérapeutiques.
- 7.5.2 Le risque associé à la divulgation de données et de résultats de recherche qui sont incorrects, périmés, non valides ou non fiables.

7.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 7.6.1 Appliquer les faits scientifiques à la pratique professionnelle sous la direction du thérapeute en loisirs.
- 7.6.2 Obtenir et examiner des données de recherche qui s'appliquent.
- 7.6.3 Recueillir et enregistrer des données de recherche, tel que demandé par le thérapeute en loisirs.

8.0 Développement professionnel des praticiens en loisirs thérapeutiques

8.1 Le but du développement professionnel des praticiens en loisirs thérapeutiques est de :

- 8.1.1 veiller à ce que les praticiens participent à l'apprentissage permanent et s'engagent à se doter d'objectifs personnels et professionnels.
- 8.1.2 veiller à ce que les services de loisirs thérapeutiques soient offerts par des praticiens possédant des connaissances, des techniques et des méthodes actuelles et complètes.

8.2 Principes directeurs

- 8.2.1 Les praticiens ont acquis leurs compétences grâce à leurs études et leur expérience pratique dans le domaine des loisirs thérapeutiques, ce qui assure l'efficacité de leur intervention.
- 8.2.2 L'embauche, dans le domaine des loisirs thérapeutiques, de praticiens compétents et aptes à rendre des comptes, est essentielle pour veiller à ce que les besoins des clients soient satisfaits au moyen de services de qualité.
- 8.2.3 Les praticiens sont des professionnels aptes à rendre des comptes, travaillant aussi bien de manière indépendante que de manière interdépendante, en respectant les lignes directrices de leurs organismes et de leurs associations professionnelles.
- 8.2.4 Les praticiens appuient l'apprentissage continu afin de se tenir à jour sur les connaissances et techniques actuelles.
- 8.2.5 Les praticiens adhèrent volontairement à des organismes reconnus dans le domaine des loisirs thérapeutiques.
- 8.2.6 Les praticiens se consacrent à la progression de tous les volets des loisirs thérapeutiques.

Rôle du thérapeute en loisirs

8.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 8.3.1 La littérature et les documents (normes de pratique, code de déontologie, etc.) qui appuient la pratique professionnelle.
- 8.3.2 Les théories universitaires, les philosophies et les pratiques qui sous-tendent les loisirs thérapeutiques.

- 8.3.3 Les organismes du domaine des loisirs thérapeutiques qui oeuvrent aux échelons local, provincial, national et international.
- 8.3.4 La diversité des occasions (conférences, cours, articles de recherche, séminaires, etc.) pouvant contribuer à leur développement professionnel.
- 8.3.5 Les publications, livres et autres documents d'information, relevant de la pratique des loisirs thérapeutiques.
- 8.3.6 Les diverses méthodes permettant d'établir des politiques et des procédures dans la mesure où elles ont trait aux lignes directrices de l'organisme et de la profession.
- 8.3.7 Les avantages et l'importance de la pratique des loisirs thérapeutiques aux yeux du client.
- 8.3.8 Les développements liés à la professionnalisation des loisirs thérapeutiques.
- 8.3.9 Le risque associé à l'utilisation de connaissances, de compétences et d'habiletés qui ne sont ni courantes, ni conformes aux normes de pratique.

8.4 **Compétences du thérapeute** – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 8.4.1 Observer les lignes directrices et les politiques indiquées dans la littérature et la documentation sur les loisirs thérapeutiques (normes de pratique, code de déontologie, etc.).
- 8.4.2 Offrir une intervention qui incorpore et adopte les théories, pratiques et philosophies qui sous-tendent les loisirs thérapeutiques.
- 8.4.3 Contribuer et participer au développement et à la croissance des loisirs thérapeutiques.
- 8.4.4 Fournir des services de loisirs thérapeutiques de grande qualité en utilisant du matériel et des documents actuels sur les loisirs thérapeutiques obtenus par l'intermédiaire de diverses sources (conférences, cours, articles de recherche, séminaires, etc.).
- 8.4.5 Établir, compiler et suivre des politiques et procédures dans le domaine des loisirs thérapeutiques.
- 8.4.6 Se faire le défenseur de l'importance et des avantages des loisirs thérapeutiques auprès des autres disciplines et réseaux de soutien.
- 8.4.7 Faire preuve régulièrement et systématiquement d'une pratique réflexive.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

8.5 **Connaissances de l'assistant** – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 8.5.1 Les normes de LTO relatives à la pratique et les pratiques et modèles d'organismes associés.
- 8.5.2 Les possibilités de développement professionnel disponibles.
- 8.5.3 Le risque associé à l'utilisation de connaissances, de compétences et d'habiletés qui ne sont ni courantes, ni conformes aux normes de pratique.

8.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possédera les compétences suivantes :

- 8.6.1 Faire un suivi des autoévaluations et des évaluations du rendement afin de déterminer les aspects à perfectionner pour rehausser les connaissances, les compétences et les habiletés requises pour assumer les responsabilités inhérentes au poste.
- 8.6.2 Participer à des formations en milieu de travail et à des séances de perfectionnement du personnel.
- 8.6.3 Demeurer à l'affût et participer à des expériences de formation.
- 8.6.4 Obtenir et renouveler (au besoin) les attestations requises par les associations nationales ou provinciales et le lieu de travail.
- 8.6.5 Partager les nouvelles connaissances et compétences avec les collègues, les bénévoles et les étudiants.
- 8.6.6 Favoriser la compréhension des loisirs thérapeutiques chez les autres intervenants (c'est-à-dire les bénévoles, les étudiants, les professionnels des professions paramédicales).
- 8.6.7 Contribuer à la formation interprofessionnelle et à la collaboration interprofessionnelle au sein de l'organisation.

9.0 Loisirs thérapeutiques et pratique communautaire

9.1 Le but des loisirs thérapeutiques et de la pratique communautaire est de :

- 9.1.1 veiller à ce que les praticiens développent, offrent et assurent la continuité, en faveur des clients, des occasions d'autodétermination et de participation à des activités récréatives et de loisirs dans la communauté.
- 9.1.2 offrir des interventions complètes concentrées sur chaque volet du modèle de soins harmonisés lors de la prestation de programmes de loisirs thérapeutiques.
- 9.1.3 reconnaître que chaque personne a le droit d'être intégrée dans sa communauté.

9.2 Principes directeurs

- 9.2.1 Les services de loisirs thérapeutiques doivent être offerts selon une philosophie communautaire, le cadre étant choisi d'après les besoins, préférences, points forts et capacités du client.
- 9.2.2 Les clients ont droit à des programmes de loisirs thérapeutiques qui leur offrent la plus grande possibilité de participation dans leur communauté.
- 9.2.3 Les réseaux de soutien (qui comprennent le client, la famille et les fournisseurs de services communautaires) doivent participer au développement des possibilités d'intégration communautaire.
- 9.2.4 Les praticiens en loisirs thérapeutiques doivent favoriser l'appropriation collective et la maîtrise collective à toutes les étapes du développement communautaire et du processus de mobilisation.
- 9.2.5 Les praticiens en loisirs thérapeutiques doivent reconnaître que la relation entre le client et la communauté est fondée sur une interdépendance.

Rôle du thérapeute en loisirs

9.3 Connaissances du thérapeute – Le thérapeute en loisirs aura les connaissances suivantes :

- 9.3.1 Les concepts d'intégration et d'inclusion.
- 9.3.2 Les protocoles nécessaires pour avoir accès à des occasions communautaires (formulaires de consentement, renseignements médicaux pertinents, questions relatives à la sécurité, etc.).
- 9.3.3 Le développement communautaire et les diverses démarches permettant de consolider la communauté (recherche d'une diversité de fournisseurs de services communautaires, création et maintien de partenariats durables avec les fournisseurs de services communautaires, traitement des barrières qu'affronte chaque client, évaluation de la concordance d'après les besoins, intérêts et

- capacités du client, etc.).
- 9.3.4 Les diverses méthodes d'évaluation pour les milieux communautaires.
 - 9.3.5 Les méthodes de financement et d'établissement de rapports adaptées aux organismes, aux fournisseurs de services communautaires et aux autres partenariats.
 - 9.3.6 Les lois et politiques relatives aux droits et à l'accès.
 - 9.3.7 Le risque associé à l'exposition du client à un milieu communautaire comportant des dangers ou à des activités ou programmes communautaires pour lesquels le client ne possède pas les habiletés, les connaissances ou les capacités requises pour réussir ou agir en toute sécurité.

9.4 **Compétences du thérapeute** – Le thérapeute en loisirs possédera les compétences suivantes :

- 9.4.1 Rechercher, soutenir et développer des partenariats appropriés avec une gamme de fournisseurs de services communautaires.
- 9.4.2 Faciliter les rapports avec les services communautaires nécessaires à la transition et à la participation autonome du client dans la communauté.
- 9.4.3 Rassembler et compiler les données nécessaires pour établir la liaison avec les ressources communautaires.
- 9.4.4 Offrir une intervention dans divers milieux communautaires, ou faire participer la communauté au sein de l'environnement du client.
- 9.4.5 Suivre des procédures sans danger et appropriées permettant l'accès à la communauté (transports, personnel adéquat, etc.).
- 9.4.6 Recruter des bénévoles, les fidéliser, les appuyer et les encadrer.
- 9.4.7 Favoriser le respect mutuel et la communication ouverte, afin d'améliorer la croissance des réseaux sociaux et des mécanismes de soutien officieux.
- 9.4.8 Effectuer des évaluations des programmes communautaires afin de veiller à ce qu'ils répondent aux préférences et besoins de chaque participant.

Rôle de l'assistant en loisirs thérapeutiques

9.5 **Connaissances de l'assistant** – L'assistant en loisirs thérapeutiques aura les connaissances suivantes :

- 9.5.1 Les concepts du développement communautaire et des diverses approches associées à la consolidation d'une communauté.
- 9.5.2 Les possibilités de participation aux loisirs communautaires et ressources disponibles pour les clients, et les stratégies pour favoriser l'accès à ces possibilités et ressources.
- 9.5.3 Le droit des clients à l'inclusion dans la communauté.

- 9.5.4 Les protocoles nécessaires pour avoir accès à des occasions communautaires (formulaires de consentement, renseignements médicaux pertinents, questions relatives à la sécurité, etc.).
- 9.5.5 Le risque associé à l'exposition du client à un milieu communautaire comportant des dangers ou à des activités ou programmes communautaires pour lesquels le client ne possède pas les habiletés, les connaissances ou les capacités requises pour réussir ou agir en toute sécurité.

9.6 Compétences de l'assistant – L'assistant en loisirs thérapeutiques possèdera les compétences suivantes :

- 9.6.1 Aider les clients à établir des liens avec les services communautaires, sous la direction du thérapeute en loisirs.
- 9.6.2 Soutenir et développer des partenariats appropriés avec une gamme de fournisseurs de services communautaires.
- 9.6.3 Offrir des interventions selon les directives du thérapeute en loisirs.
- 9.6.4 Suivre des procédures sans danger et appropriées permettant l'accès à la communauté conformément aux règles et règlements de l'organisme (transports, personnel adéquat, etc.).
- 9.6.5 Appuyer et encadrer les bénévoles.

ANNEXE A

GLOSSAIRE

Modèle coopératif - Comprend toutes les sources appropriées, y compris le client, les membres de l'équipe interdisciplinaire et les réseaux de soutien, en vue de partager et de discuter de l'information concernant le client, avant de décider des mesures à prendre pour veiller à ce que le client atteigne une autonomie maximale et une santé optimale.

Communauté - Se réfère au contexte physique et géographique où vit et fonctionne une personne. Le terme communauté fait également référence au concept visant à promouvoir l'interaction entre les personnes, les professionnels de la santé et les fournisseurs de services afin de favoriser l'indépendance et l'autonomie d'une personne, quelles que soient ses capacités fonctionnelles.

Client - Toute personne dont on décide, après une évaluation en vue d'une thérapie par les loisirs, qu'elle nécessite les services d'un praticien formé en loisirs thérapeutiques, dans l'optique de rehausser ses loisirs ou de continuer d'exercer ses loisirs.

Compétences - Application pratique des connaissances à une action significative.

Modèle de soins harmonisés - Processus systématique qui offre une intervention fonctionnelle (cognitive, sociale, physique, affective, spirituelle, etc.), une éducation aux loisirs (sensibilisation, attitudes, aptitudes, barrières, etc.) et une participation aux activités récréatives (expression volontaire du fonctionnement dans les loisirs). À mesure que s'accroît l'autonomie du client, le degré d'intervention du praticien en loisirs thérapeutiques diminue.

Valeurs fondamentales - Croyances et principes sur lesquels repose la prestation des services de loisirs thérapeutiques.

Impact du diagnostic - Effet de l'état médical d'une personne sur sa capacité, son attitude et sa motivation face à sa participation à des activités de loisirs et de récréation.

Efficacité - Avantages, valeurs et efficacité du travail que réalise un praticien en loisirs thérapeutiques.

Ressources externes - Toutes les ressources hors de l'établissement ou de l'organisme dont se servent les professionnels en loisirs thérapeutiques pour offrir des services à leurs clients ou à leur groupe de clients (fournisseurs d'activités récréatives

communautaires, consultants, équipement, locaux, subventions, instructeurs, approvisionneurs, etc.).

Inclusion - Processus permettant à une personne de faire partie de son environnement par les moyens suivants : elle fait des choix, on l'appuie dans ce qu'elle fait au quotidien, elle établit des relations enrichissantes, elle est valorisée.

Intégration - Processus se définissant à la fois par la présence physique de personnes ayant des handicaps dans des cadres où des personnes sans handicaps sont souvent présentes (intégration physique) et également par la participation à des interactions sociales et des relations entre des personnes avec et sans handicaps (intégration sociale).

Interdépendance - S'intéresse aux relations qui mènent à l'acceptation et au respect mutuel entre des personnes avec handicaps et sans handicaps. Cela demande une réciprocité, la relation se fondant sur l'intérêt que porte chaque personne pour l'autre.

Plan de soins interprofessionnel – Plan général auquel contribuent les disciplines professionnelles pouvant répondre aux besoins des clients. Ce plan peut englober l'information concernant l'intervention, les plans relatifs à la cessation de l'intervention, les lignes directrices en matière d'éducation, etc.

Ressources internes - Toutes les ressources dans l'établissement ou l'organisme servant à fournir les services de loisirs thérapeutiques à un client ou à un groupe de clients (équipement, employés, bénévoles, locaux, etc.).

Connaissance - Entendement et compréhension nécessaires à la réussite de la prestation des services de loisirs thérapeutiques.

Résultats – Résultats particuliers qui reflètent les buts et les objectifs définis par le client et le praticien en loisirs thérapeutiques au cours de l'évaluation initiale, du plan d'intervention et des diverses étapes du développement du programme.

Praticien- Personne qualifiée qui exerce dans le domaine des loisirs thérapeutiques.

Autodétermination - Occasion, pour une personne, de prendre des décisions au sujet de l'évolution de sa vie et de prendre des mesures en fonction de ces décisions.

Réseau de soutien – Groupe de personnes dans la vie d'un individu qui ont généralement évolué au fil du temps, qu'il s'agisse de connaissances, de membres de la famille, d'amis proches, de fournisseurs de soins de santé, et qui offrent leur soutien ou des activités sociales.

Membre d'une équipe – Les personnes représentant des disciplines, la famille ou d'autres réseaux de soutien qui participent à la prestation des services au client (p. ex., équipe multidisciplinaire, interprofessionnelle, transdisciplinaire).

ANNEXE B

RÉFÉRENCES RELATIVES À LA POSITION PHILOSOPHIQUE

- Carter, M.J., Van Andel, G.E. et Robb, G.M. (1995). *Therapeutic recreation: A practical approach* (2nd Ed.). Prospect Heights, IL: Waveland Press.
- Dattilo, J. (1994). *Inclusive leisure services: Responding to the rights of people with disabilities*. State College, PA: Venture Publishing, Inc.
- Fuhrer, M.J. (1987). Overview of outcome analysis in rehabilitation. Dans M.J. Fuhrer (Éd.). *Rehabilitation outcomes: Analysis and measurement*. (p. 1-15). Baltimore, MD: Paul H. Brookes.
- Hutchison, P. et McGill, J. (1992). *Leisure, integration and community*. Toronto, ON: Leisurability Publications.
- Organisation mondiale de la santé (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. Genève (Suisse) : Auteur.
- Peterson, C.A. et Stumbo, N.J. (2000). *Therapeutic recreation program design: Principles and procedures* (3rd Ed.). Needham Heights, MA: Allyn & Bacon.
- Therapeutic Recreation Ontario (1995). *TRO foundation document*. ON: Auteur.

ANNEXE C

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE SUR LES NORMES DE PRATIQUE

Les ressources suivantes ont été consultées lors de la rédaction du document *Normes relatives à la pratique des thérapeutes en loisirs et des assistants en loisirs thérapeutiques* :

Alberta Therapeutic Recreation Association (ND). *Standards of practice for the therapeutic recreation profession*. AB: Auteur.

American Therapeutic Recreation Association (1991). *ATRA standards of practice document*. United States: Auteur.

Association canadienne de loisir thérapeutique (2006). *Normes de pratique pour les récréothérapeutes et les assistants en récréothérapie*. Calgary, Alta : Auteur

Canadian Therapeutic Recreation Association (1996). *Draft philosophy, code of ethics, and standards of practice document*. Canada : Auteur.

Canadian Therapeutic Recreation Association (2006). *Standards of practice for recreation therapists and therapeutic recreation assistants*. Calgary, Alta: Auteur

Georgian College, Therapeutic Recreation Program (ND). *Therapeutic recreation program map*. Orillia, ON: Auteur.

Laurentian Hospital (ND). *Standards of practice document*. Sudbury, ON: Auteur.

Ministère de la Santé (1993). *Standards : Cahier des normes pour le programme : Études en loisir* (ON) : Auteur.

National Association of Activity Professionals (1993). *NAAP standards of practice, standards of care*. United States: Auteur.

National Therapeutic Recreation Society (1994). *Standards of practice for therapeutic recreation services*. Arlington, VA: Auteur.

Sisters of Charity Hospitals (ND). *Standards*. Ottawa, ON: Auteur.

Therapeutic Recreation Manager's Association (1995). *Standards for the practice of therapeutic recreation: A self-assessment guide*. Toronto, ON: Auteur.

Therapeutic Recreation for Ontario (1997). *Standards of practice for therapeutic recreation in Ontario*. North York, ON: Auteur.

- Therapeutic Recreation Ontario (2003). *Standards of practice for therapeutic recreation*. St. Catherine's, ON: Auteur
- Therapeutic Recreation Ontario (2011). *Recreation therapy assistant role description*. St. Catherine's, ON: Auteur
- Therapeutic Recreation Ontario (2011). *Recreation therapist role description*. St. Catherine's, ON: Auteur
- Wagler, F. A. (2011). *Application for regulation: Primary criterion – the risk of harm associated with therapeutic recreation*. Unpublished manuscript, University of Waterloo, Waterloo, ON.
- West Park Hospital (1996). *West park hospital recreation therapy standards of practice*. Toronto, ON: Auteur.

ANNEXE D

LISTE DES COLLABORATEURS

Les personnes suivantes ont offert leurs commentaires et leur avis lors de la rédaction du document *Normes relatives à la pratique des thérapeutes en loisirs et des assistants en loisirs thérapeutiques* :

Monica Ahrens, Maxville Manor, Maxville, Ontario
Brian Bennison, North Bay Psychiatric Hospital, North Bay, Ontario
Judy Beitz, Parkwood Hospital, London, Ontario
Amanda Brown, West Park Healthcare Centre, Toronto, Ontario
Keli Cristofaro, St. Joseph's Care Group, Thunder Bay, Ontario
Elizabeth Davidson, West Park Hospital, Toronto, Ontario
Sheryl Dedman, Rotary Children's Centre, Waterloo, Ontario
Anita Denwar, Laurentian Hospital, Sudbury, Ontario
Tracey Dion, Queen Elizabeth Hospital, Toronto, Ontario
Dave Dubois, Georgian College, Orillia, Ontario
Catherin Ernst-Spindler, Providence Care, Kingston, Ontario
Jill Gibson, St. Michael's Hospital, Toronto Ontario
Adrienne Gilbert, University of Waterloo, Waterloo, Ontario
Bernice Haasen, Sunnybrook Health Science Centre, Toronto, Ontario
Leanne Hughes, Sunnybrook Health Sciences Centre, Ontario
Joan Johnston, Royal Ottawa Hospital, Ottawa, Ontario
Stacy Jowett, Providence Care, Kingston Ontario
Katherine Kelly, Providence Care, Kingston, Ontario
Erin Kendall, Centre for Addiction and Mental Health, Toronto, Ontario
Marita Kloseck, University of Waterloo, London, Ontario
Elsa Lammers, St. Thomas/London Psychiatric Hospital, London, Ontario
Jessica Lanfranco, University of Waterloo, Waterloo, Ontario
Michael Latin, William Osler Health Centre, Etobicoke, Ontario
Shannon McCallum, Providence Care, Kingston, Ontario
Anna Morellato, Etobicoke Services for Seniors, Toronto, Ontario
Yvonne Ng, Etobicoke Services for Seniors, Toronto, Ontario
Alison Pedlar, University of Waterloo, Waterloo, Ontario
Carol Phillips, Niagara College, Welland, Ontario
Debbie Pilon, Royal Ottawa Place, Ottawa Ontario
Cindy Reid, Royal Ottawa Mental Health Centre, Ottawa, Ontario
Sara Richardson-Brown, Bruyere Continuing Care, Ottawa, Ontario
Carol Ryan, The Ottawa Civic Hospital, Ottawa, Ontario
Greg Stenman, Royal Ottawa Mental Health Centre, Ottawa, Ontario
Jen Sterne, Algonquin College, Ottawa, Ontario
Colleen Stoneman, Providence Care, Kingston, Ontario
Jacqueline Sumsion, Bridgepoint Health Centre, Toronto, Ontario
Rebecca Thompson, Homewood Health Centre, Guelph, Ontario
Christine Wilkinson, Niagara College, Welland, Ontario
Kathy Willoughby, Royal Ottawa Mental Health Centre, Ottawa, Ontario
Sue Verrilli, Health Sciences North, Sudbury, Ontario

ANNEXE E

GRILLES DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

Les pages suivantes comportent des tableaux correspondant à chacune des neuf *normes de pratique*, selon qu'elles s'appliquent au thérapeute en loisirs ou à l'assistant en loisirs thérapeutiques. Des cases à cocher sont prévues pour permettre à la personne qui remplit la grille de confirmer les éléments de chaque norme ayant été atteints. Un espace est prévu au bas des tableaux pour inscrire des notes ou des commentaires.

Loisirs thérapeutiques Ontario cède le droit d'auteur de ces formulaires et permet leur reproduction ou leur adaptation afin que chaque organisme, praticien ou éducateur puisse s'en servir de diverses façons pour surveiller l'application et le respect des normes de pratique. Les lois sur le droit d'auteur s'appliquent à tous les autres volets de ce document. Voici des exemples possibles de la façon d'employer ces formulaires :

- Un organisme ou un département peut envisager de créer une évaluation des praticiens en loisirs thérapeutiques à partir de cette grille. Une échelle de cotation ou des données d'évaluation appropriées peuvent alors être mises au point. Des aptitudes particulières, susceptibles d'être améliorées, peuvent être ciblées et des stratégies de croissance peuvent être mises au point.
- Un département ou une équipe de loisirs thérapeutiques peut envisager d'évaluer le degré général de respect des normes de pratique au sein de son organisme. Une échelle de cotation appropriée peut alors être mise au point afin d'indiquer dans quelle mesure l'organisme accomplit efficacement certaines tâches. Des stratégies et des délais peuvent ensuite être formulés afin d'améliorer le rendement lié à certaines aptitudes qui doivent être développées davantage dans ce milieu.
- Chaque praticien peut envisager d'évaluer ses connaissances et aptitudes personnelles en relation avec chacune des normes. Une échelle de cotation appropriée peut être mise au point afin de refléter le degré actuel de l'aptitude. Des stratégies peuvent ensuite être mises en point afin d'acquérir des aptitudes additionnelles dans les domaines qu'il faut développer davantage.
- Les enseignants en loisirs thérapeutiques peuvent envisager d'évaluer les connaissances que les étudiants tirent de divers cours liés aux normes. La grille de vérification peut alors être utilisée pour indiquer le cours dans lequel les aptitudes individuelles sont enseignées. Toutes les aptitudes qui ne sont pas couvertes dans des programmes d'études particuliers peuvent ensuite être analysées, évaluées et incorporées au programme d'études.

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

1.0 Évaluation initiale en loisirs thérapeutiques

Compétences du thérapeute en loisirs	Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques
Nom du TL : _____ Date : _____	Nom de l'ALT : _____ Date : _____
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déterminer l'information qu'il faut recueillir au cours de l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Sélectionner les outils d'évaluation appropriés en fonction du profil du client et du mandat de l'organisme. <input type="checkbox"/> Se servir de techniques d'entrevue et d'observation appropriées lorsqu'il administre les outils d'évaluation sélectionnés. <input type="checkbox"/> Analyser et interpréter avec exactitude les résultats des outils d'évaluation administrés. <input type="checkbox"/> Communiquer au client, aux membres de la famille du client, aux membres de l'équipe professionnelle et autres principaux réseaux de soutien les résultats de l'évaluation initiale en loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Appliquer les résultats de l'évaluation initiale au plan d'intervention en loisirs thérapeutiques. Commentaires : _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser les techniques d'observations appropriées lors des interventions et transmettre l'information pertinente en matière de loisirs au thérapeute en loisirs. <input type="checkbox"/> Recueillir régulièrement les rétroactions du client ou des soignants et transmettre cette information au thérapeute en loisirs au moment opportun. Commentaires : _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

2.0 Plan d'intervention en loisirs thérapeutiques

<p>Compétences du thérapeute en loisirs</p> <p>Nom du TL : _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques</p> <p>Nom de l'ALT : _____</p> <p>Date : _____</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élaborer un plan d'intervention pertinent, fondé sur un modèle théorique reconnu en loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Établir des objectifs centrés sur le client, fondés sur les données de l'évaluation et sur les préférences individuelles en matière d'apprentissage. <input type="checkbox"/> Déterminer des résultats mesurables qui correspondent aux objectifs du client. <input type="checkbox"/> Sélectionner les interventions appropriées en loisirs thérapeutiques qui faciliteront l'atteinte des objectifs. <input type="checkbox"/> Déterminer des résultats qui tiennent compte du profil du client (impact du diagnostic) et des considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.). <input type="checkbox"/> Employer un modèle coopératif avec les réseaux de soutien au moment d'établir le plan d'intervention en loisirs thérapeutiques et le plan de soins interprofessionnel. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Comprendre le plan d'intervention établi par le thérapeute en loisirs et demander des précisions au besoin. <input type="checkbox"/> Transmettre ses observations relatives aux interventions au thérapeute en loisirs. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

3.0 Développement de programmes de loisirs thérapeutiques

<p>Compétences du thérapeute en loisirs</p> <p>Nom du TL : _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques</p> <p>Nom de l'ALT : _____</p> <p>Date : _____</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adopter une démarche centrée sur le client en vue de développer des programmes. <input type="checkbox"/> Offrir une intervention en loisirs thérapeutiques fondée sur un modèle de soins harmonisés (intervention fonctionnelle, éducation aux loisirs et participation aux activités récréatives) au cours du développement de programmes. <input type="checkbox"/> Incorporer les éléments essentiels au développement d'un programme complet. <input type="checkbox"/> Faire l'acquisition des techniques d'évaluation appropriées et les appliquer. <input type="checkbox"/> Évaluer les ressources du programme et y accéder selon les besoins. <input type="checkbox"/> Déterminer les résultats directement liés au profil du client (impact du diagnostic) et aux considérations externes relatives à la diversité (facteurs culturels, économiques, géographiques, etc.). <input type="checkbox"/> Collaborer avec le client et les réseaux de soutien au cours du développement de programmes de loisirs thérapeutiques. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Effectuer, sous la supervision d'un thérapeute en loisirs, l'intervention en loisirs thérapeutiques fondée sur un modèle de soins harmonisés dans le cadre du développement de programmes. <input type="checkbox"/> Capacité de faire une rétroaction au thérapeute en loisirs en vue de favoriser le développement de programmes de loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Administrer les outils d'évaluation du programme appropriés sous la supervision du thérapeute en loisirs. <input type="checkbox"/> Participer à la détermination des besoins du client en matière de ressources. <input type="checkbox"/> Utiliser les ressources du programme et de la communauté. <input type="checkbox"/> Offrir des programmes et des interventions qui sont directement liés au profil du client. <input type="checkbox"/> Contribuer au développement de programmes en collaboration avec le client et les réseaux de soutien, sous la supervision du thérapeute en loisirs. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

4.0 Prestation de programmes de loisirs thérapeutiques

Compétences du thérapeute en loisirs	Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques
Nom du TL : _____ Date : _____	Nom de l'ALT : _____ Date : _____
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Offrir des programmes prenant en compte les points forts, les capacités et toutes les contre-indications qu'impose le diagnostic du client. <input type="checkbox"/> Dans les situations appropriées, amorcer et favoriser les procédures de réaction en cas d'urgence. <input type="checkbox"/> Incorporer à la prestation du programme les données découlant de l'évaluation en loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Appliquer des techniques de facilitation et les adapter selon le besoin afin de les faire correspondre au plan d'intervention du client. <input type="checkbox"/> Déterminer les ressources pertinentes pouvant permettre au client d'atteindre une autonomie maximale (aides techniques, ressources financières, transport, etc.), et y accéder. <input type="checkbox"/> Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui reconnaissent la diversité individuelle et culturelle. <input type="checkbox"/> Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui suivent les directives budgétaires de l'organisme et les procédures associées. <input type="checkbox"/> Veiller à ce que la prestation du programme de loisirs thérapeutiques soit conforme aux politiques et procédures de l'organisme. <input type="checkbox"/> Recourir, de manière appropriée, aux réseaux de soutien, afin d'améliorer la prestation du programme de loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Intervenir, selon les besoins, en vue d'assurer un processus de groupe efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Offrir des programmes prenant en compte les points forts, les capacités et toutes les contre-indications qu'impose le diagnostic du client, selon les indications du thérapeute en loisirs. <input type="checkbox"/> Prêter assistance en vue de répondre aux situations d'urgence en fonction des procédures établies par l'organisme. <input type="checkbox"/> Appliquer des techniques de facilitation et les adapter selon le besoin afin de les faire correspondre au plan d'intervention du client. <input type="checkbox"/> Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui reconnaissent la diversité individuelle et culturelle. <input type="checkbox"/> Offrir des programmes de loisirs thérapeutiques qui suivent les directives budgétaires de l'organisme et les procédures associées. <input type="checkbox"/> Veiller à ce que la prestation du programme de loisirs thérapeutiques soit conforme aux politiques et procédures de l'organisme. <input type="checkbox"/> Travailler efficacement avec le personnel, les bénévoles, les étudiants et les membres de la famille pour améliorer la prestation de programmes. <input type="checkbox"/> Faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation afin de favoriser une participation efficace des clients. <input type="checkbox"/> Transmettre ses observations sur les interventions au thérapeute en loisirs.
Commentaires : _____ _____ _____	Commentaires : _____ _____ _____

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

5.0 Documentation des interventions en loisirs thérapeutiques

Compétences du thérapeute en loisirs	Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques
<p>Nom du TL : _____</p> <p>Date : _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Documenter ses actions d'une façon qui respecte les impératifs particuliers de la profession, de l'organisme et du gouvernement. <input type="checkbox"/> Recourir à l'information concernant le client en vue de déterminer les résultats escomptés et centrés sur le client, et d'enregistrer les progrès menant à l'atteinte de ces résultats. <input type="checkbox"/> Identifier et enregistrer les données utiles de façon claire, professionnelle et exacte. <input type="checkbox"/> Documenter le comportement en se servant de la terminologie propre à l'organisme. 	<p>Nom de l'ALT : _____</p> <p>Date : _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les observations et l'information utiles et les transmettre au thérapeute en loisirs, de façon claire, professionnelle et exacte. <input type="checkbox"/> Consigner au dossier les données relatives à la charge de travail, tel qu'exigé par l'organisme.
<p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

6.0 Évaluation finale en loisirs thérapeutiques

<p>Compétences du thérapeute en loisirs</p> <p>Nom du TL : _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques</p> <p>Nom de l'ALT : _____</p> <p>Date : _____</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Interpréter et appliquer précisément les protocoles d'évaluation des organismes et du gouvernement face à la prestation des services de loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures d'évaluation axées sur les résultats obtenus. <input type="checkbox"/> Se procurer de l'information officielle et officieuse auprès de diverses sources et l'utiliser dans le processus d'évaluation. <input type="checkbox"/> Analyser et interpréter les résultats de l'évaluation. <input type="checkbox"/> Rédiger des rapports d'évaluation. <input type="checkbox"/> Déterminer l'efficacité des services de loisirs thérapeutiques en fonction des résultats de l'évaluation, et transmettre ces résultats aux groupes concernés. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recueillir de manière informelle la rétroaction du client, des soignants et des autres membres de l'équipe de soins pour aider le thérapeute en loisirs à effectuer le processus d'évaluation. <input type="checkbox"/> Transmettre les rétroactions au thérapeute en loisirs. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

7.0 Recherche dans le domaine des loisirs thérapeutiques

<p>Compétences du thérapeute en loisirs</p> <p>Nom du TL : _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques</p> <p>Nom de l'ALT : _____</p> <p>Date : _____</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Appliquer précisément les directives de l'organisme ou du gouvernement aux initiatives de recherche sur les loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Employer des méthodes de recherche valables en vue de rassembler des données quantitatives et qualitatives. <input type="checkbox"/> Acquérir de l'information auprès de diverses sources (par voie électronique, verbale, sur papier, réseaux de soutien, etc.) en vue de préparer des propositions de recherche. <input type="checkbox"/> Analyser les résultats de la recherche et incorporer les résultats pertinents à la prestation des services de loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Établir des services de loisirs thérapeutiques en tenant compte des résultats de la recherche. <input type="checkbox"/> Communiquer les résultats soit par écrit, dans les publications ou bulletins de nouvelles professionnels, soit verbalement, dans des tribunes professionnelles. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Appliquer les faits scientifiques à la pratique professionnelle sous la direction du thérapeute en loisirs. <input type="checkbox"/> Obtenir et examiner des données de recherche qui s'appliquent. <input type="checkbox"/> Recueillir et enregistrer des données de recherche, tel que demandé par le thérapeute en loisirs. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

8.0 Développement professionnel des praticiens en loisirs thérapeutiques

<p>Compétences du thérapeute en loisirs</p> <p>Nom du TL : _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques</p> <p>Nom de l'ALT : _____</p> <p>Date : _____</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Observer les lignes directrices et les politiques indiquées dans la littérature et la documentation sur les loisirs thérapeutiques (normes de pratique, code de déontologie, etc.). <input type="checkbox"/> Offrir une intervention qui incorpore et adopte les théories, pratiques et philosophies qui sous-tendent les loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Contribuer et participer au développement et à la croissance des loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Fournir des services de loisirs thérapeutiques de grande qualité en utilisant du matériel et des documents actuels sur les loisirs thérapeutiques obtenus par l'intermédiaire de diverses sources (conférences, cours, articles de recherche, séminaires, etc.). <input type="checkbox"/> Établir, compiler et suivre des politiques et procédures dans le domaine des loisirs thérapeutiques. <input type="checkbox"/> Se faire le défenseur de l'importance et des avantages des loisirs thérapeutiques auprès des autres disciplines et réseaux de soutien. <input type="checkbox"/> Faire preuve régulièrement et systématiquement d'une pratique réflexive. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faire un suivi des autoévaluations et des évaluations du rendement afin de déterminer les aspects à perfectionner pour rehausser les connaissances, les compétences et les habiletés requises pour assumer les responsabilités inhérentes au poste. <input type="checkbox"/> Participer à des formations en milieu de travail et à des séances de perfectionnement du personnel. <input type="checkbox"/> Demeurer à l'affût et participer à des expériences de formation. <input type="checkbox"/> Obtenir et renouveler (au besoin) les attestations requises par les associations nationales ou provinciales et le lieu de travail. <input type="checkbox"/> Partager les nouvelles connaissances et compétences avec les collègues, les bénévoles et les étudiants. <input type="checkbox"/> Favoriser la compréhension des loisirs thérapeutiques chez les autres intervenants (c'est-à-dire les bénévoles, les étudiants, les professionnels des professions paramédicales). <input type="checkbox"/> Contribuer à la formation interprofessionnelle et à la collaboration interprofessionnelle au sein de l'organisation. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

GRILLE DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DES NORMES

9.0 Loisirs thérapeutiques et pratique communautaire

<p>Compétences du thérapeute en loisirs</p> <p>Nom du TL : _____</p> <p>Date : _____</p>	<p>Compétences de l'assistant en loisirs thérapeutiques</p> <p>Nom de l'ALT : _____</p> <p>Date : _____</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rechercher, soutenir et développer des partenariats appropriés avec une gamme de fournisseurs de services communautaires. <input type="checkbox"/> Faciliter les rapports avec les services communautaires nécessaires à la transition et à la participation autonome du client dans la communauté. <input type="checkbox"/> Rassembler et compiler les données nécessaires pour établir la liaison avec les ressources communautaires. <input type="checkbox"/> Offrir une intervention dans divers milieux communautaires, ou faire participer la communauté au sein de l'environnement du client. <input type="checkbox"/> Suivre des procédures sans danger et appropriées permettant l'accès à la communauté (transports, personnel adéquat, etc.). <input type="checkbox"/> Recruter des bénévoles, les fidéliser, les appuyer et les encadrer. <input type="checkbox"/> Favoriser le respect mutuel et la communication ouverte, afin d'améliorer la croissance des réseaux sociaux et des mécanismes de soutien officieux. <input type="checkbox"/> Effectuer des évaluations des programmes communautaires afin de veiller à ce qu'ils répondent aux préférences et besoins de chaque participant. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aider les clients à établir des liens avec les services communautaires, sous la direction du thérapeute en loisirs. <input type="checkbox"/> Soutenir et développer des partenariats appropriés avec une gamme de fournisseurs de services communautaires. <input type="checkbox"/> Offrir des interventions selon les directives du thérapeute en loisirs. <input type="checkbox"/> Suivre des procédures sans danger et appropriées permettant l'accès à la communauté conformément aux règles et règlements de l'organisme (transports, personnel adéquat, etc.). <input type="checkbox"/> Appuyer et encadrer les bénévoles. <p>Commentaires :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>